

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Promeneur Du Net Parentalité 33**

Dispositif piloté par la Dispositif coordonné

**CAF de la Gironde** par la **Maison Des Adolescents de la Gironde**

****

****

**SOMMAIRE**

1. **Contexte et objectifs d’une présence éducative sur le numérique**
2. **Contexte national**
3. **Contexte local**
4. **Objectifs d’une présence sur le numérique**
5. **Cahier des charges du Promeneur du Net Parentalité (PDN P)**
6. **Le public concerné**
7. **Les missions du Promeneur du Net Parentalité (PDN P)**
8. **Le rôle de la coordination**
9. **Les critères pour candidater**
10. **Les engagements**
11. **La procédure de départ/d’arrêt de la mission PDN P**
12. **Modalités de financement des PDN P**
13. **Constitution du dossier de candidature**
14. **Envoi du dossier de candidature et calendrier**

**Annexe**

* **Charte des promeneurs du Net Parentalité de la Gironde *(à signer par le représentant de la structure, et le Promeneur du Net)***
1. **Contexte et objectifs d’une présence sur le numérique**
2. **Contexte national :**

En matière de soutien à la parentalité, la Convention d’Objectif et de Gestion (COG) 2023-2027, engage la branche Famille à développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie, en renforçant la visibilité et la structuration de l’offre parentalité. Notamment par le déploiement des promeneurs du net parentalité, dans la démarche « d’aller vers » les parents.

Afin de garantir l’attractivité et la visibilité des offres auprès des parents, l’enjeu est de consolider le portage de cette politique au sein des Schémas Des Services aux Familles (SDSF) et, à l’échelle infra-départementale, à travers les Conventions Territoriales Globales (CTG).

**Trois objectifs majeurs sont poursuivis :**

* Accompagner les parents à l’arrivée de l’enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation : l’enjeu est de déployer une offre de service et d’information couvrant la période périnatale jusqu’aux trois ans de l’enfant.
* Soutenir les parents dans l’éducation de leurs enfants, notamment les adolescents : une attention particulière est portée aux périodes de transition vécues par les familles telles que l’entrée de l’enfant à l’école maternelle ou élémentaire, l’entrée au collège ou lycée, la décohabitation de la cellule familiale.
* Accompagner et prévenir les ruptures familiales : le développement des offres de services accompagnant les séparations pour favoriser la coparentalité se poursuit, avec une attention particulière portée aux situations les plus fragiles, au maintien des liens parents-enfants et à l’apaisement des conflits. L’accompagnement des familles ayant la charge d’un enfant en situation de handicap constitue une ambition transverse à ces trois axes.
1. **Contexte Local :**

Depuis 2019, la CAF de la Gironde et ses partenaires mettent en œuvre le dispositif Promeneurs du Net Jeunesse, qui a démontré toute sa pertinence en direction des jeunes notamment durant la période de confinement.

**Afin de s’inscrire dans les orientations de la nouvelle COG, la Caf de la Gironde déploie en 2023 les « promeneurs du net parentalité » qui auront pour objectifs de :**

* Développer une présence sur Internet par des professionnels en charge de projets et d’actions de soutien à la parentalité,
* Répondre au besoin d’accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu’ils sont adolescents,
* Ouvrir ainsi de nouveaux espaces de parole, de nouvelles modalités de contact et d’écoute de qualité, afin d’éviter que les parents restent sans réponse face à leurs questionnements du quotidien.
1. **Objectifs d’une présence sur le numérique :**

La « Présence éducative sur internet » fait référence à l’idée de poursuivre, sur internet, la démarche de soutien à la parentalité engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des familles sur les territoires. Il s’agit de développer la posture des professionnels en réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des familles.

* Favoriser le lien social grâce à la proximité du numérique (parents qui ne viennent pas ou plus dans les structures, parents peu mobiles…).
* Faire connaitre aux parents les lieux ressources existants, rendre l’offre de soutien à la parentalité plus visible.
* Transmettre de l’information en direction des parents, autour de la parentalité, des évènements locaux, de la structure etc.
* Proposer une intervention éducative, des espaces de parole et d’échange sur internet.
* Faire émerger des initiatives.
* Prévenir les situations à risque.
* Proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée.

Les modalités de mise en relation avec les parents changent, mais il ne s’agit pas de remplacer le “face-à-face” dans les structures. La présence en ligne permet d’enrichir ces modalités d’interventions et de poursuivre les actions éducatives/en faveur de la parentalité sur les différents territoires.

Cette présence peut s’exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs et tous les outils numériques utilisés par les parents et les familles.

1. **Cahier des charges du Promeneur du Net Parentalité (PDN P)**
2. **Le public concerné :**

Les Promeneurs du Net Parentalité peuvent être des professionnels salariés (référents familles, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l’animation ou de la médiation qui interviennent auprès des parents sur les territoires.

Le Promeneur du Net est un professionnel mandaté par son employeur, qui assure une présence sur internet auprès des parents, dans le cadre de ses missions habituelles (qu’il exerce généralement en présentiel).

1. **Les missions du Promeneur du Net Parentalité (PDN P) :**

Le dispositif Promeneurs du net « Parentalité », calqué sur les Promeneurs du Net « Jeunesse », mobilise des professionnels déjà en posture d’accompagnement des parents, afin de les aider et de les soutenir en utilisant les réseaux sociaux et les canaux numériques.

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu’ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les parents changent, il ne s’agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d’enrichir ces modalités d’intervention et de poursuivre les actions d’accompagnement sur tous les territoires où évoluent les familles.

* **L’information :** généraliste ou ciblée, concernant la structure (horaires, activités), le territoire (événements locaux…), ou information thématique liée à la parentalité.
* **La conversation instantanée, les échanges quotidiens :** permettant de garantir une continuité de la relation d’accompagnement dans le temps et de renforcer la relation de confiance.
* **L’animation et l’accompagnement :** individuel ou collectif, de projets, d’initiatives diverses...
* **L’écoute, l’aide :** espace de parole, soutien à la parentalité, orientation vers des structures…

Chaque Promeneur du Net doit se créer un compte professionnel sur Facebook (et/ou Instagram, ou autre réseau social…) devant contenir les informations suivantes :

* + Le prénom du PDN et de sa structure
	+ Une photo personnelle ou de sa structure
	+ Le logo ou bandeau Promeneur du Net
	+ Les informations relatives à la démarche « Promeneurs du Net »
1. **Le rôle de la coordination :**

Le dispositif Promeneurs du Net Parentalité est piloté par la CAF de la Gironde.

Le coordinateur travaille en étroite collaboration avec le conseiller thématique CAF 33, et participe à la sélection des structures locales porteuses de la démarche.

Le rôle du coordinateur est d’accompagner les Promeneurs via l’organisation de réunions régulières d’information et d’échange de pratiques entre les Promeneurs du territoire, mais également des actions de formation, d’accompagnement, etc., favorisant ainsi la constitution d’un réseau et la coordination entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du projet.

Dans une logique d’amélioration continue du projet, des rencontres régulières entre les Promeneurs du Net doivent être organisées pour assurer les échanges de pratiques professionnelles et la transversalité entre les acteurs d’un même territoire, engagés dans la démarche.

La formation des Promeneurs du Net est un élément important. Cette formation porte sur divers champs : la formation technique de prise en main des outils numériques, la communication numérique, l’analyse des pratiques professionnelles, les dispositifs existants, le soutien à la parentalité…

**Les missions :**

* Constituer, coordonner, animer et promouvoir un réseau entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du projet.
* Organiser des réunions régulières d’information et d’échange de pratiques entre les PDN P du territoire.
* Créer et administrer des outils de communication et collaboratifs.
* Contribuer au développement de la présence éducative sur internet.
* Accompagner individuellement et collectivement les PDN P.
1. **Les critères pour candidater :**
* Professionnels et structures œuvrant dans le champ de la parentalité, et en contact régulier avec les parents.
* Intégration et cohérence de la Présence éducative sur internet dans le projet de la structure.
* Professionnel missionné par son employeur (pas de bénévoles ou d’indépendants).
1. **Les engagements :**
* Intégrer la mission “Promeneurs du Net Parentalité” à la fiche de poste du professionnel mobilisé, ainsi qu’au projet d’établissement et/ou de service.
* Permanence dédiée (minimum 2 heures) à l’activité sur les réseaux sociaux, dans l’emploi du temps du salarié missionné au titre de son activité professionnelle. Faciliter l’action du PDN P sur des horaires adaptés aux besoins et aux pratiques des parents (en soirée par exemple).
* Mettre à la disposition du PDN P tout le matériel informatique nécessaire (ordinateur, téléphone, webcam...).
* Participation à différents temps de formation et de regroupement du réseau départemental, organisés au cours de l’année.
* Nécessité de prévenir la coordination du dispositif en cas de changement ou de retrait du réseau.
1. **La procédure de départ/d’arrêt de la mission PDN P :**

Chaque structure doit avertir la coordination départementale de tout changement de mission, ou d’absence temporaire ou définitive du PDN.

Au démarrage de la mission, le PDN P doit se créer un profil professionnel avec son identifiant et son mot de passe sur Facebook et éventuellement d’autres réseaux sociaux de son choix.

Chaque direction de structure doit demander au PDN de mettre dans une enveloppe cachetée ses identifiants et mots de passe de ses comptes. La direction de la structure conserve cette enveloppe.

En cas d’arrêt de la mission PDN P, le professionnel s’engage à supprimer tous ses comptes. En cas de reprise de la mission par un(e) autre professionnel(le) de la structure, il est nécessaire d’indiquer le changement par une publication sur le(s) compte(s).

1. **Modalités de financement de l’activité PDN P :**

Une **aide au démarrage** de 1 500€, pour acquérir ou renouveler l’équipement nécessaire à l’activité PDN (achat de matériel informatique uniquement), pourra être financée via le Fond National Parentalité (FNP), lors de la première année de fonctionnement.

1. **Constitution du dossier de candidature**
* Présentation générale de la structure.
* Projet de déploiement de la mission de PDN Parentalité : intérêt et cohérence avec le projet de la structure, temps d’activité et organisation prévue, modes d’intervention envisagés…
* Présentation du professionnel envisagé pour être PDN Parentalité : formations, expériences, missions quotidiennes, intérêt pour le numérique…
* Signature de la Charte des PDN Parentalité 33 (voir annexe) par le représentant de la structure, ainsi que par le professionnel assurant la mission de PDN.
* Indiquer si besoin de l’aide au démarrage (Oui/Non), afin d’acquérir ou de renouveler l’équipement nécessaire à l’activité PDN.
1. **Envoi du dossier de candidature et calendrier**

Les dossiers de candidature sont à envoyer **au plus tard le 14 février 2025** à l’adresse suivante : pdnp.coordination@gmail.com

Ils seront ensuite étudiés et validés fin févrierpar la CAF 33, en lien avec la coordination du réseau (MDA 33).

**Pour plus d’informations :**

Coralie MELLE, coordinatrice des PDN Parentalité 33

Pdnp.coordination@gmail.com

07.63.95.76.85

**Charte des Promeneurs du Net Parentalité de la Gironde**

***(Reproduite et adaptée à partir de la charte nationale des Promeneurs du Net jeunesse)***

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l’origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L’adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

**Article 1.**

***Contexte et objectifs de la démarche « Promeneurs du Net Parentalité***

Depuis 2019, la Caf de la Gironde et ses partenaires mettent en œuvre le dispositif « Promeneurs du Net (PDN) jeunesse qui a démontré toute sa pertinence en direction des jeunes notamment durant la période de confinement.

En matière de soutien à la parentalité, la Convention d’Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027, engage la branche Famille à développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie, en renforçant la visibilité et la structuration de l’offre parentalité. Notamment par le déploiement des promeneurs du net parentalité dans la démarche « d’aller vers » les parents.

**Elle a pour objectifs de :**

* Rendre l’offre de soutien à la parentalité plus visible et lisible,
* Accompagner les parents à chaque âge de la vie de l’enfant,

**Aussi, afin de s’inscrire dans les orientations de la nouvelle COG, la Caf de la Gironde déploie en 2023 les « promeneurs du net parentalité » qui auront pour objectifs de :**

* Développer une présence éducative sur Internet par des professionnels en charge de projets et d’actions de soutien à la parentalité,
* Répondre au besoin d’accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu’ils sont adolescents,
* Ouvrir ainsi de nouveaux espaces de paroles, de nouvelles modalités de contact et d’écoute de qualité, afin d’éviter que les parents restent sans réponse face à leurs questionnements du quotidien.

Tel est l’objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence sur les espaces en ligne, contribuent à la définition de nouvelles modalités d’accompagnement des parents, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Les promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu’ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les parents changent, il ne s’agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet d’enrichir et de poursuivre les actions de soutien à la parentalité sur tous les territoires où évoluent les familles.

**Article 2.**

***Les acteurs de la démarche***

Les Promeneurs du Net sont des professionnels salariés (assistants sociaux, éducateurs, animateurs, médiateurs, référents familles, conseillers en économie sociale et familiale…) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l’animation ou de la médiation qui interviennent auprès des parents sur les territoires.

Tous les acteurs de la parentalité sont susceptibles d’être concernés par cette présence sur Internet, et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

**Article 3.**

***Les missions***

Les structures signant la charte s’engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence peut s’exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs et tous les outils numériques utilisés par les parents et les familles.

**Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel sur un espace numérique devant contenir à minima les informations suivantes :**

* Le prénom du PDN P et de sa structure ;
* Une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ;
* Le logo ou bandeau Promeneurs du Net ;
* Les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net » ;

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque PDN consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des parents, afin de les accompagner sur l’espace numérique.

**Dans le cadre de leurs actions, les PDN P ont pour vocation de :**

* Créer et/ou renforcer des liens avec les parents, les familles et le réseau des professionnels du département ;
* Rompre l’isolement des parents et réduire les inégalités (géographique, d’accessibilité liée au handicap, …) grâce à la proximité du numérique ;
* Etablir une relation de confiance, échanger, partager ;
* Conseiller, informer, prévenir ;
* Proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
* Contribuer à la mise en place d’actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
* Rassurer et accompagner les parents ;
* Proposer des espaces de paroles, d’échanges, de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion…).

**Le PDN P s’engage à :**

* Assurer une présence régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
* Participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques…) ;
* Participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d’anonymat.

**Article 4.**

***Connaissances et compétences***

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d’adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le PDN P doit savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et de communiquer ce cadre aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel…

**Article 5.**

***Animation et pilotage***

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d’animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net Parentalité.

Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage, et sont accompagnées par un coordinateur départemental.

Elles s’engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l’évaluation de la démarche.

**Article 6.**

***Les valeurs***

**Chaque signataire de la présente charte s’engage à respecter les valeurs de l’accompagnement en faveur de la parentalité, à savoir :**

* Prendre en compte les individus sans distinction ni préjugés ;
* Mettre à disposition des parents un ensemble de ressources, d’informations et de services pour les accompagner dans l’éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin ;
* Soutenir les parents dans l’exercice de leur fonction parentale ;
* Soutenir la relation parents-enfants.

**Dans le cadre de leurs interventions, les PDN et les utilisateurs s’engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :**

* Respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
* Respect de la dignité de la personne ;
* Interdiction du prosélytisme et de l’incitation à la haine.

Le PDN exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n’est autorisée.

Le PDN s’engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n’est pas autorisée.

Le PDN exerce dans le respect de ses missions et de l’institution qu’il représente. La présence sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à …………………………………………. Le ………………………………………….

Nom de la structure Nom du représentant Signature

Nom du Promeneur du Net Signature